

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	10
• présents	10
• votants	10
• absents	0
• exclus	0

De la commune GIROLLES

Séance du 04 avril 2024 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

VOTE DES TAUX DE
LA FISCALITE
DIRECTE LOCALE
POUR 2024

M. MASSOL Bernard

Étaient présents :

Michel GUYOT, Nicole VITEAU, Marie-Annick DE RYCKE, Érick DEGOIX, Marion DESBOIS, Sylvia MASSOL, Fabrice HEURTAUX, Corinne GUILLAUD, Marie SEILLER

Étaient excusés :

Les conseillers ci-avant avaient délégué leur mandat respectivement à MM.

Étaient absents non excusés : MM.

Un scrutin a eu lieu,
Mme VITEAU Nicole

a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibérations :

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,
- Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2024 sur chacune des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
- de fixer les taux d'imposition en 2024 à :

- TFB : 38.11 % ;
- TFPNB : 56.91 % ;
- THRS : 17.83 % ;

Le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 11 avril 2024 et que la convocation du Conseil avait été faite le 21 mars 2024.

Fait à GIROLLES, le 08 avril 2024

Le Maire

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024

ID : 089-218901882-20240404-2024_14-DE



A handwritten signature in blue ink, written over the seal of the Mairie de Girolles.